



CLUB CHASSE ET PÊCHE DE STE-MARIE INC.

Règlements Pêche

- Un droit d'accès est valide pour 1 journée seulement et permet un quota de 3 truites maximum.
- Possibilité d'acheter un 2e quota dans la même journée après vos 3 truites. Pour un maximum de 2 droits d'accès par jour.
- Tout pêcheur doit acheter son accès au lac via le portail internet : <https://clubcpcsmstclairmarie.com/> Il est à noter que les droits d'accès seront disponible lorsque la saison est ouverte et vous pourrez suivre le lien.
- Plusieurs membres d'une même famille peuvent pêcher sur le quota de 3 truites, mais chaque membre du dit quota doit être déclaré dans le formulaire d'achat, afin de permettre un meilleur contrôle des pêcheurs en règle.
- La pêche est permise de 8h à 20h. Toute pêche est interdite en dehors de ces heures d'ouverture, sous peine de sanction.
- La pêche est fermée lors de la journée d'ensemencement.
- Aucun enfant de moins de 14 ans n'est autorisé à pêcher sans la présence d'un adulte.
- **Nous nous réservons le droit de vérifier vos droits d'accès en tout temps. En cas de non-paiement, vous vous engagez à défrayer le double de la somme requise pour votre droit d'accès initialement prévu.**

Politique de remboursement

- Toutes les ventes sont finales.
- Aucun remboursement ne sera émis une fois l'achat complété, peu importe la raison.
- Avant de procéder à l'achat, assurez-vous de bien sélectionner la bonne date et le bon type de droit d'accès (saisonnier ou visiteur).